



Groupes locaux  
ASPROBIO AGM

La charte  
d'engagements

|  |   |
|--|---|
| Préambule .....                                      | 3 |
| Objectifs de la charte d'engagement .....            | 3 |
| Le réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM.....       | 4 |
| Nos engagements réciproques.....                     | 4 |
| Images et propriété intellectuelle .....             | 6 |
| Responsabilités.....                                 | 6 |
| Durée et fin de la coopération .....                 | 6 |
| Droit applicable et compétence juridictionnelle..... | 7 |

## Préambule

L'association ASPROBIO AGM a vu le jour le 10 Janvier 2018. Elle est une association loi 1901 dont le siège social est situé en France.

Son objectif est de sensibiliser le plus grand nombre sur la protection de la biodiversité et les changements climatiques.

La montée en puissance de la nécessité de la réduction des émissions de *GES* : gaz à effet de serre afin d'atténuer les effets des changements climatiques ; ainsi que la protection de la biodiversité sont devenues des impératifs incontournables de la société.

Les individus et personnes sont de plus en plus nombreux et nombreuses à vouloir s'engager, de manière individuelle, collective, pour promouvoir la démarche d'ASPROBIO AGM sur leur territoire et/ ou auprès de leur collectivité.

Pour ASPROBIO AGM, la mobilisation citoyenne est un élément indispensable à la mise en place et à la réussite d'une telle stratégie.

Afin d'encourager et soutenir le nombre croissant de personnes engagées, ASPROBIO AGM accompagne, depuis Janvier 2021, la création et le développement de collectifs citoyens à travers le monde.

ASPROBIO AGM coordonne ainsi les groupes locaux d'ASPROBIO AGM à travers le monde.

ASPROBIO AGM et les groupes locaux reconnaissent être des organisations autonomes, financièrement indépendantes, et responsables de leurs actions et discours.

De ce fait, il est important que la collaboration et les relations entre ASPROBIO AGM et les groupes locaux reposent sur des bases de confiance et de transparence vis-à-vis des engagements pris et des activités de chacun.

## Objectifs de la charte d'engagement

La présente charte vise à délimiter le cadre de coopération entre l'association ASPROBIO AGM et les groupes locaux ASPROBIO AGM afin d'assurer le bon fonctionnement et la cohérence du réseau.

Elle a pour objet de :

- Définir une vision et des objectifs communs
- Définir les engagements réciproques entre ASPROBIO AGM et les groupes locaux ASPROBIO AGM
- Construire un réseau cohérent pour faire progresser la démarche ASPROBIO AGM

La présente charte a vocation à être lue, acceptée et signée par ASPROBIO AGM et les groupes locaux ASPROBIO AGM. Ceci par l'intermédiaire de leurs représentants qui se chargeront de communiquer la charte à tous les membres du groupe local (via courriel et sur les supports de communication interne). Celle-ci est signée lors de la formation de lancement du groupe local.

## Le réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM

### ❖ Objectif et valeurs du réseau

Coordonné et animé par ASPROBIO AGM, le réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM a vocation à fédérer, renforcer et valoriser les actions collectives citoyennes dans leur diversité au regard des différents contextes locaux.

Les valeurs communes du réseau sont :

- Le respect et la bienveillance entre les membres du réseau et envers tous les publics
- La non-violence dans le discours et les modes d'actions
- L'indépendance au regard de tout engagement partisan, financier, religieux, syndical ou corporatiste
- La solidarité et le partage libre d'informations et d'outils entre les membres du réseau

### ❖ Définition et missions du groupe local ASPROBIO AGM

Le groupe local est un regroupement indépendant de citoyens agissant sur un territoire défini et limité (commune, agglomération, intercommunalité), situé en France métropolitaine, à travers le monde et relié à ASPROBIO AGM par la présente charte.

Ils sont réunis autour d'une prise de conscience environnementale en faveur de la protection de la biodiversité et les changements climatiques.

Afin d'être éligible au statut de groupe local ASPROBIO AGM, le groupe local doit :

- ✓ Être une association ou un collectif de citoyens, existante ou en devenir et dont l'objet principal repose sur la promotion de la démarche ASPROBIO AGM
- ✓ Agir sans but lucratif et dans l'intérêt général
- ✓ Reposer sur des valeurs structurantes que sont la non-violence, l'indépendance, la transparence et l'action collective pour le bien commun.
- ✓ Sensibiliser et informer les citoyens sur la protection de la biodiversité et les changements climatiques.

La signature de la présente charte officialise le statut de groupe local ASPROBIO AGM.

## Nos engagements réciproques

### ✚ Les engagements d'ASPROBIO AGM

ASPROBIO AGM souhaite faire bénéficier les groupes locaux ASPROBIO AGM de sa notoriété, sa légitimité et son expertise en tant qu'association nationale française et internationale. Pour ce faire, ASPROBIO AGM s'engage à :

- **Soutenir, accompagner et outiller les groupes locaux en :**
  - Mettant à disposition des publications, supports méthodologiques et des argumentaires adaptés (articles, rapports, fiches, kits d'action, livres, etc.)
  - Créant des outils et supports de communication adaptés (logos, adresses email, visuels, affiches etc.)

- Fournissant une expertise technique, juridique, et méthodologique concernant la structure et ses actions (via des entretiens téléphoniques, des formations/réunions, et le partage de ressources et d'outils)
  - Etudiant avec considération et au mieux les demandes particulières, concernant la mise en place d'un projet ou d'une campagne, l'étude d'une problématique spécifique.
- **Coordonner et animer le réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM en :**
- Relayant l'actualité et en partageant l'analyse d'ASPROBIO AGM en lien avec la protection de la biodiversité et les changements climatiques.
  - Mobilisant les membres autour des actions de communication et des opérations de terrain
  - Facilitant la mise en réseau et le transfert des contacts utiles, pour encourager les synergies avec les acteurs locaux (collectivités, entrepreneurs, associations locales etc.)
  - Relayant et en rendant visible les actions des groupes locaux, via les supports de communication (réseaux sociaux, site internet, mailings) et les relations presse
  - Facilitant et animant les échanges entre groupes locaux ASPROBIO AGM via des outils numériques collaboratifs et des rencontres physiques.

### **Les engagements du groupe local ASPROBIO AGM**

Les groupes locaux ASPROBIO AGM contribuent au déploiement de l'association ASPROBIO AGM sur leur territoire. Les groupes locaux ASPROBIO AGM s'engagent à :

- **Appliquer les objectifs, principes d'actions et valeurs d'ASPROBIO AGM à l'échelle locale en :**
- Portant des messages, en leur nom propre, en cohérence avec ceux d'ASPROBIO AGM et les fondements de la démarche ASPROBIO AGM
  - Adoptant l'objet social de l'association ASPROBIO AGM :
    - En cas de collectif sans personnalité morale, en prenant acte de l'objet de l'association ASPROBIO AGM par la signature de la présente charte ;
    - En cas d'association loi 1901 préexistante, en s'assurant que l'objet social corresponde à l'objet social d'ASPROBIO AGM
    - En cas de création d'association loi 1901, en inscrivant l'objet d'ASPROBIO AGM dans ses statuts, en l'adaptant à la zone géographique concernée
  - Veillant à préserver l'image et l'identité d'ASPROBIO AGM et du réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM.
- **Contribuer et participer au réseau des groupes locaux ASPROBIO AGM en :**
- Relayant les campagnes et messages d'ASPROBIO AGM
  - Partageant leurs retours d'expériences (problématiques, démarches, actions...) et en mettant à disposition leurs outils/ressources auprès des autres membres du réseau

- Assurant des échanges réguliers avec ASPROBIO AGM, en nommant un(e) référent (e) permanent(e) pour le bon maintien du contact

## Images et propriété intellectuelle

ASPROBIO AGM et le groupe local ASPROBIO AGM ont pour responsabilités communes de garantir, préserver et représenter l'image du réseau ASPROBIO AGM. Ils s'engagent par ailleurs à respecter leurs images respectives.

### **Nom du Groupe local**

La cohérence visuelle est cruciale pour assurer la représentativité du réseau et permettre la compréhension facile par les personnes extérieures de l'appartenance du groupe local au réseau ASPROBIO AGM.

**Le groupe local doit adopter le nom "ASPROBIO AGM" + le nom de son territoire**, ou l'ajouter à son nom préexistant. Dans le but d'harmoniser l'image et l'identité du réseau, le groupe local est encouragé à choisir un logo reprenant la charte graphique d'ASPROBIO AGM.

Dans ce cas, les droits de propriété intellectuelle liés au logo resteront la propriété d'ASPROBIO AGM et feront l'objet d'une licence de droits à titre gratuit au bénéfice du groupe local. Cette licence de droits est valable pour la durée de la coopération avec le groupe local. ASPROBIO AGM et les groupes locaux seront garants d'une utilisation de leurs noms et logos respectueuse de la présente charte et des lois de propriété intellectuelle applicables.

## Responsabilités

Les groupes locaux mènent leurs actions de façon concertée avec ASPROBIO AGM et dans le respect de la présente charte, mais de manière autonome. Toute déclaration ou action qui impliquerait la mise en jeu de la responsabilité, y compris financière et pénale, du groupe local ne peut impliquer la responsabilité d'ASPROBIO AGM.

Les groupes locaux sont invités à se constituer en association et à souscrire une police d'assurance responsabilité, afin également que ces mécanismes couvrent la responsabilité individuelle de leurs membres.

## Durée et fin de la coopération

La présente charte est conclue pour une durée indéterminée.

La présente charte prendra automatiquement fin en cas de retrait de la qualité de groupe local.

### **☒ Procédure de retrait de la qualité de groupe local ASPROBIO AGM**

La procédure de retrait peut être initiée :

- Par le groupe local, à tout moment, et sur tout fondement qui devra être discuté avec ASPROBIO AGM
- Par ASPROBIO AGM en cas de manquements graves et répétés du groupe local à la présente charte, et notamment aux valeurs et à l'engagement d'ASPROBIO AGM.

La procédure de retrait débute par un courrier ou courriel du demandeur. Une période de trois mois s'ouvre au cours de laquelle le groupe local peut faire part de ses observations par écrit, et solliciter un rendez-vous présentiel. A partir de cette période, une décision est prise par ASPROBIO AGM, à savoir une déclaration sans suite de la procédure, un avertissement motivé, ou bien le retrait de qualité de groupe local.

### **☒ Conséquences de la rupture**

- Fin de l'autorisation d'utilisation du logo ASPROBIO AGM
- Retrait du groupe local de la carte en ligne des groupes locaux
- Retrait du groupe local des groupes de discussions (Facebook, WhatsApp, newsletter...)

Le retrait de la qualité de groupe local fait l'objet d'une notification explicite par courrier et par courriel.

## Droit applicable et compétence juridictionnelle

La présente charte est soumise au droit français. En cas de difficultés relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre leurs différends aux tribunaux de Paris.

Le (date), à (ville)

(En deux exemplaires)

---

ASPROBIO AGM

Nom prénom

---

Le collectif/L'association

Nom prénom